Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le 06/07/2023
ID : 077-247700065-20230629-DEL_20230610-DE

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT DE MEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :	22 juin 2023
DATE D'AFFICHAGE :	30 juin 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS :	
En exercice :	43
Présents :	24
Absents :	19
Votants :	33

L'an deux-mille-vingt-trois,
Le 29 juin à 19 heures 30,
Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de la Maison des Enfants à Ocquerre, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Pierre EELBODE.

ÉTAIENT PRESENTS *:*

CHANTAL ANTOINE, BERNADETTE BEAUVAIS, CATHERINE BÉGUIN, JOCELYNE BUREK (suppléante de CHARLES-AUGUSTE BENOIST), NADINE CARON, VINCENT CARRÉ, FRANCIS CHESNÉ, GILLES COLMANT, NATHALIE COUILLARD (arrivée au point 2023-06/13 de l'ordre du jour), JEAN-LUC DECHAMP, OLIVIER DENEUFBOURG (suppléant de JÉRÔME GARNIER), DOMINIQUE DUCHESNE, GILLES DUROUCHOUX, PIERRE EELBODE, VICTOR ÉTIENNE, ISABELLE FAOUCHER, BRUNO GAUTIER, MAXENCE GILLE, JEAN-DENIS LIMOSIN, FRÉDÉRIC MAAS, DIDIER MANSON, PHILIPPE MIMMAS, CINDY MOUSSI-LE GUILLOU et GILLES ROY.

ÉTAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNÉ POUVOIR *:*

JEAN-PAUL BATTEREAU à FRÉDÉRIC MAAS, YOLAND BELLANGER à PIERRE EELBODE, SÉBASTIEN BERTHELIN à PHILIPPE MIMMAS, GENEVIÈVE BORAWSKI à VINCENT CARRÉ, THOMAS GOBET à DIDIER MANSON, ACHILLE HOURDÉ à FRANCIS CHESNÉ, ROBERT PICAUD à BERNADETTE BEAUVAIS, DANIEL SEVILLANO à CATHERINE BÉGUIN et FRANCINE THIERY à GILLES COLMANT.

ÉTAIENT ABSENTS *:*

CATHERINE BOUDOT, PIERRE COURTIER, MONIQUE ESQUIROL, LUDIVINE HURAND, ISABELLE KRAUSCH, ELISABETH LEPAGE, YVES PARIGI, MARIE-CHRISTINE RAMBURE-LAMBERT, ARNAUD ROUSSEAU et KARINE ROUSSET.

SECRÉTAIRE :

JEAN-LUC DECHAMP.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le 06/07/2023
ID : 077-247700065-20230629-DEL_20230610-DE

Réf. : 2023-06/10

OBJET : ***Création d'un emploi permanent de conseiller sportif à temps non-complet (18 heures hebdomadaires)***

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le tableau des emplois,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un emploi permanent de Conseiller sportif à temps non-complet (18 heures hebdomadaires),

OUÏ l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des votes exprimés,

I. D'ADOPTER la modification du tableau des emplois ainsi proposée :

Emploi permanent	Temps de travail	Grade(s) de recrutement	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle
Conseiller sportif	18 h	Éducateur territorial des Activités physiques et sportives (A.P.S) Éducateur des A.P.S de 2e classe Éducateur des A.P.S de 1re classe	Sur le fondement de l'article L332-14 Sur le fondement de l'article L332-8 2°

II. DE DIRE que par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique : si les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;

III. DE DIRE qu'en cas de recours à un agent contractuel, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment et sera rémunéré, en fonction de son expérience professionnelle, par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'éducateur territorial des Activités Physiques et Sportives (A.P.S), d'éducateur des A.P.S de 2e classe ou d'éducateur des A.P.S de 1re classe. Il devra justifier d'un Diplôme d'État d'éducateur sportif de niveau Bac minimum.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme
A Ocquerre, le 30 juin 2023

Pierre EELBODE
Président

Jean-Luc DECHAMP
Secrétaire de la séance

PAYS de L'OURCQ - Communauté de Communes (Seine-et-Marne)